

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Installation temporaire de démontage, découpe de fuselages d'aéronefs hors d'usage, visée par la rubrique 2712-2 de la nomenclature ICPE, implantée sur plusieurs pétales de la marguerite M3 de la base aérienne BA105 d'Evreux-Fauville.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Métallurgique d'Eprenay (SME)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Didier PIDOU - PRESIDENT

RCS / SIRET

6 6 2 0 2 5 6 0 0 0 0 0 5 4

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 (ICPE) - a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Projet soumis à autorisation au titre de la rubrique 2712-2 de la nomenclature ICPE - Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Direction de la Maintenance Aéronautique a émis un marché public (Héraclides) afin de traiter des matériels aéronautiques hors d'usage situés sur la base aérienne d'Evreux (BA 105), site militaire dépendant du ministère des armées. L'objectif de ce marché est de réaliser le démantèlement de fuselages d'aéronefs et d'éléments d'aéronefs de type TRANSALL C160. La BA105 accueille actuellement des unités de transport aérien et dispose d'une piste de décollage/atterrissage. L'objectif du projet - visé par la rubrique 2712-2 de la nomenclature ICPE - est de réaliser la mise au gabarit, in-situ, de ces fuselages afin de libérer les zones actuellement occupées au profit de nouveaux usages (stationnement d'aéronefs en service). Il n'y aura pas de travaux de démolition ni de défrichement, le projet sera implanté sur des "pétales" de la marguerite M3 de la BA 105 qui sont à l'heure actuelle des surfaces existantes et déjà imperméabilisées. Un pétale est réservé pour l'activité de mise au gabarit, un pétale pour l'installation de chantier et deux pétales pour le stockage des déchets et des fuselages en attente. Les services techniques de la BA 105 ont préalablement effectué la dépollution des aéronefs (fluides, gaz, carburant, batteries), le retrait des moteurs et la dépose des équipements avioniques.

L'installation mise en place sera une installation temporaire (un an maximum).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de mettre au gabarit routier des fuselages d'aéronefs militaires retirés du service et hors d'usage, entreposés sur la BA105. Ces opérations ont pour but de ségréguer les matières et les déchets afin de les valoriser/traiter dans des filières agréées en France.

Le volume à gabariser est de 12 fuselages d'aéronefs à l'état d'épave. On entend par "fuselage à l'état d'épave" des aéronefs déjà dépollués et partiellement démontés (sans ailes, sans empennages, sans moteurs).

La présente demande d'examen au cas par cas est réalisée au titre de la rubrique 2712-2 : Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage autres que ceux visés aux 1 et 3.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La mise au gabarit des fuselages des aéronefs comprend les opérations suivantes:

- Manutention, levage, transfert
- Curage vert (dépose des habillages et équipements intérieurs)
- Découpe/cisaillage des fuselages dans une zone dédiée
- Conditionnement des déchets et des matières dans des bennes adaptées
- Évacuation vers des filières de traitement agréées

La zone dédiée aux opérations de découpe/cisaillage des fuselages d'aéronefs sera aménagée comme suit :

- mise en place d'une clôture de chantier autour du pétale
- mise en place d'une zone de traitement disposant d'un sol étanche (sur la surface déjà étanche du pétale) par la réalisation d'un complexe géotextile + membrane PEHD thermosoudée + géotextile et un merlon béton autour de cette zone.

Dans le cadre du projet seront installés sur la marguerite M3 de la BA 105 et sur des zones imperméabilisées (d'autres pétales) à proximité du pétale sur lequel sera réalisée l'activité de découpe/cisaillage :

- une base vie composée de 3 bungalows (vestiaires, douches+WC séparées (homme et femme) , salle de restauration + bureau)
- un container pour le stockage des équipements
- une unité mobile de décontamination
- des bennes de stockage de 15 et 30 m3 pour les déchets inertes et non dangereux
- des body-bennes et big-bags spécifiques amiante (avec logo amiante) pour les déchets amiantés
- un groupe électrogène de 20 kVA pour l'alimentation de la base vie et des outillages
- une cuve de GNR de 3m3 pour l'alimentation des engins de chantier et des autres équipements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il est rappelé que cette activité de préparation avant enlèvement des fuselages d'aéronefs hors d'usage a un caractère temporaire avec une autorisation qui sera obtenue pour une durée maximale de 1 an. Aucune exploitation à long terme n'est prévue.

Le processus de l'activité est repris succinctement ci-dessous ainsi qu'en annexe 7 du présent dossier.

Il est rappelé que les aéronefs ont été préparés et mis en sécurité par les services techniques de la BA105 : dépollutions fluidiques, dégazage des réservoirs de carburant et retrait des composants pyrotechniques, des batteries, des moteurs, des extincteurs ainsi que des sources radiologiques.

Néanmoins, les fuselages seront analysés radiologiquement et décontaminés le cas échéant.

Les opérations de curage vert des aéronefs seront réalisées à "poste" ou si cela n'est pas possible, l'aéronef sera transféré vers un autre pétale vide. Cette opération permettra de ségréguer et récupérer les matières valorisables (métaux et DIB notamment) qui seront conditionnées en bennes de 15 et 30 m3.

Les aéronefs ainsi préparés seront transférés vers le pétale 13 ou 14 afin d'être mis au gabarit dans la zone dédiée (sur rétention). Les aéronefs seront découpés/cisaillés à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'une cisaille.

Les éléments amiantés découpés seront conditionnés en body-bennes amiante puis transportés vers les ISDD agréées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans le cadre du projet du chantier, un Dossier d'Autorisation Temporaire d'Exploiter - pour la rubrique 2712-2 - sera déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimension de l'installation globale comprenant les pétales pour le curage des aéronefs et celui pour les opérations de découpe/cisaillage des fuselages :	environ 10 000 m ²
Surface d'un pétale (taille identique) :	environ 2 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Base Aérienne 105 Evreux Fauville
5 Chemin du Coudray
27930 Fauville

La base se situe sur les communes de Fauville, Huest, Sasse, Gauciel, Miserey et le Viel-Evreux.

La zone sur laquelle sera implantée l'installation se situe sur la commune de Fauville.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 44' 58" 56E Lat. 47° 59' 14" 05E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'installation projetée sera exploitée par SME au sein d'un site comprenant des installations classées pour l'environnement exploitées par le Commandant de la BA105. La BA105 est un site militaire sur lequel se trouvent notamment des installations aéronautiques (piste, taxiways, parkings, hangars de maintenance) ainsi que toutes les infrastructures de support associées.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de Type I "LES COTEAUX D'ARGENCE-CENSURIÈRE À NÉTREVILLE" située à environ 2 km au Nord-Ouest de la zone d'implantation du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'implantation du projet située à plus de 5 km de la première zone naturelle sensible faisant l'objet d'un Arrêté de protection du biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par le PEB de l'aérodrome d'Evreux-Fauville et plus précisément par la zone de bruit 3.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Fauville, Huest, Sassey, Gauciel, Miserey et le Viel-Evreux ne sont pas couvertes par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base GEORISQUES, la zone d'implantation du projet n'est pas située à moins de 500 m d'un site pollué ou potentiellement pollué recensé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la zone du système aquifère de la nappe de l'Albien. Néanmoins le projet n'inclut pas l'utilisation des ressources d'eaux souterraines par l'implantation d'un forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de captage d'eau à proximité de la zone de l'installation.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'eau sera utilisée dans le cadre du chantier pour l'alimentation de la base vie, de l'unité mobile de décontamination ainsi que pour une éventuelle brumisation lors des opérations de découpe/cisaillage des fuselages. L'eau utilisée ne proviendra pas du réseau AEP du site mais du réseau d'eau des poteaux incendie.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de mouvements de terre attendu car absence de nouvelles constructions. Une imperméabilisation supplémentaire de précaution sera mise en place sur le pétale dédié aux opérations de découpe/cisaillage (qui est déjà imperméabilisé).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de nouvelle construction sur le site et se situera sur des zones bitumées de la base aérienne à proximité de la piste. Une étude faune flore est en cours de réalisation en 2022 au niveau de la marguerite M3 dans le cadre d'autres projets. Les premiers résultats de cette étude permettent d'indiquer que les enjeux floristiques du site sont faibles et que la faune identifiée sur le site ne présente pas d'enjeu de préservation important.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site Natura 2000 à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation n'engendrera pas d'imperméabilisation de nouvelle zone, en effet les pétales sur lesquels seront réalisées les activités sont déjà imperméabilisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base aérienne BAT05 n'est pas concerné par un PPRt.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRn.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le processus technique sera validé au travers d'un chantier test préalable qui sera réalisé sur le site industriel ICPE de SME à CULOZ (Fr-01) . Ce chantier permettra de valider, en amont, les mesures préventives à mettre en œuvre pour maîtriser les éventuels risques sanitaires (poussières et/ou copeaux), par exemple, par la mise en œuvre d'une brumisation pour rabattre les poussières au sol.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour l'activité d'évacuation des déchets et des matières, le trafic sera d'environ de 1 à 2 camions par jour en moyenne. Trafic de 3 à 5 véhicules légers par jour concernant les employés du chantier. Il est à noter que ce trafic est très faible au regard du trafic journalier déjà généré par la base qui est d'environ 2 000 véhicules/jour.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources sonores dues à l'activité sont les suivantes : - Le fonctionnement des engins de chantier ; - La découpe à la cisaille des fuselages ; - Le trafic des camions et des véhicules. Les nuisances sonores se cumuleront avec celles des activités de la base mais resteront toutefois très limitées au regard des nuisances générées par le trafic aérien de la base.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas identifié de source de nuisances olfactives associées aux activités projetées.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités projetées ne sont pas identifiées comme susceptibles d'être à l'origine de vibrations particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités seront réalisées en période diurne. En période hivernale, l'éclairage du chantier pourrait être réalisé à certaines périodes (le matin avant le lever du soleil et le soir après le coucher du soleil) et serait orienté vers le sol.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les engins de chantier et le groupe électrogène engendreront des gaz de combustion. Les rejets issus du trafic routier spécifique à la phase de chantier seront limités et faibles au regard des rejets existants sur la base. Les éventuelles poussières, possiblement amiantées, produites lors de la phase de découpe/cisailage des fuselages seront rabattues au sol par brumisation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejets des eaux pluviales (sans pollution spécifique) issues du ruissellement sur les voiries dirigés vers les réseaux de collecte de la base aérienne.</p> <p>Les eaux de pluie éventuellement polluées (lors d'une opération de découpage par exemple) seront collectées et traitées dans l'aire de rétention avant d'être réutilisées pour les besoins du chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux utilisées pour la base vie seront collectées et traitées afin d'être réutilisées, pour le processus de découpe par exemple.</p> <p>Les éventuelles eaux utilisées pour la brumisation lors de la découpe seront récupérées (activités réalisées dans une rétention permettant de récupérer l'ensemble des eaux qui seront alors traitées et réutilisées).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La mise au gabarit des fuselages d'aéronefs engendrera trois types de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des déchets non dangereux de type verres, mousses et plastiques ; - Des déchets valorisables de type métaux ferreux et non ferreux ; - Des déchets métalliques contenant des mastics amiantés. <p>L'ensemble de ces déchets seront traités dans des filières agréées (ISDD, ISDND, exutoires locaux).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation s'établira sur la base aérienne sur des pétales déjà existants et se situera dans une zone entourée d'un merlon. Le projet ne prévoit pas la construction d'infrastructures, de plus l'installation aura une durée temporaire maximale de 1 an.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités liées à l'installation seront réalisées sur des surfaces déjà imperméabilisées de la base aérienne.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le seul projet identifié à proximité de la zone étudiée est un projet de Transfert, sur la BA105, de la flotte aérienne C130-H avec les installations et activités associées qui relèvent du régime de l'Autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et/ou au titre des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA).

Aucune autre activité ne sera mise en place dans la partie de la marguerite M3 où sera installé le chantier. Néanmoins la marguerite M3 pourra faire l'objet de coactivité avec les activités de la base aérienne.

Le projet générera un cumul, vis-à-vis du site existant, sur les thématiques du trafic des véhicules, des nuisances sonores générées ainsi que des rejets atmosphériques. Toutefois, l'impact du chantier sera très limité au vu des impacts déjà existants des activités propres à la base aérienne.

Plus d'informations sont données en PJ n°7.

L'installation de chantier sera également autonome en énergie vis-à-vis de la base aérienne. Aucun rejet d'eau ne sera réalisé sur la base. L'alimentation en eau de la base vie et du processus de mise au gabarit se fera via le réseau incendie du site et fonctionnera en autonomie.

Les déchets seront séparés de ceux de la base.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir notice complémentaire en PJ 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est rappelé que le projet de mise au gabarit des fuselages d'aéronefs hors d'usage présente un caractère temporaire et ne sera en place que pour une durée maximale de 1 an. La zone sur laquelle sera implantée l'installation temporaire est située sur une base militaire déjà classée sous la nomenclature ICPE. La zone est en grande partie déjà imperméabilisée et les aéronefs qui s'y trouvent ont déjà été dépollués et partiellement démontés.

Le projet n'engendrera ni nouvelle construction, ni nouvelle surface imperméabilisée.

Au vu du chantier test préalable qui sera mis en œuvre, des mesures envisagées dans le cadre de ce chantier et des impacts jugés faibles au regard des nuisances déjà existantes générées par la base, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : NOTICE COMPLEMENTAIRE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CULOZ

le, 16/09/2022

Signature


S.M.E
889 rue de Luyrieux - 01350 CULOZ
SAS au capital de 500 000 €
662025600 RCS BOURG EN BRESSE
N° TVA FR66662025600

